



## Régie portneuvoise de protection incendie

## PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 2 décembre 2021

MRC de Portneuf  
Régie portneuvoise de protection incendie

Présences À la séance extraordinaire du conseil d'administration de la Régie portneuvoise de protection incendie, étaient présents :

*Membres* M. Michel Blackburn, président  
M. Mario Alain, secrétaire-trésorier  
M. Marc Rivard, administrateur  
M. Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf

*Invités* M. Francis Perron, directeur de la Régie portneuvoise de protection incendie  
M. Mathieu Gingras, directeur général de la Ville de Portneuf

*Absent* M. François Trottier, administrateur  
Mme Nancy Sirois, directrice générale de la Ville de Cap-Santé

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée sur proposition de M. Marc Rivard

M. Michel Blackburn préside l'assemblée et propose M. Francis Perron à titre de secrétaire d'assemblée.

**21-10-087**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Marc Rivard, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. Mise à jour de la politique des cadres (21-11-42)
2. Contrat de Travail chef de division Stéphane Bérubé (21-11-43)
3. Modification de la probation aux assurances collectives (21-11-44)
4. Report du dépôt de budget (21-11-45)
5. Levée de l'assemblée

## **Mise à jour de la politique des cadres (21-11-42)**

### **RÉSOLUTION # 21-11-42**

#### **MISE À JOUR DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES CADRES**

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie reconnaît la nécessité d'avoir à son service du personnel compétent, capable de réaliser la mission et les objectifs fixés par le conseil d'administration de la RéPPI ;

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie désire clarifier certains articles de la politique de rémunération des cadres ;

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie désire ajouter des points à la politiques de rémunération des cadres dans le but de

- Attirer des candidats qui possèdent les aptitudes nécessaires pour participer activement à la mission de la Régie ;
- Retenir les employés talentueux et motivés ;
- Accroître la satisfaction des employés cadres à l'égard de leur rémunération ;
- Offrir une rémunération de base qui respecte l'équité interne, c'est à-dire que les emplois de même valeur au sein de l'organisation soient rémunérés de façon équivalente ;
- S'assurer que l'organisation puisse obtenir le meilleur retour possible sur son investissement en capital humain.

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie désire mettre à jour la politique des cadres qui vise à définir les paramètres permettant de fixer le salaire des cadres à l'embauche et, par la suite, à déterminer les paramètres permettant l'ajustement annuel du salaire du cadre ainsi que les avantages et les bénéfices entourant le salaire d'un personnel cadres

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie désire mettre à jour les conditions de travail de son personnel cadre.

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ PAR** M. Marc Rivard **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

**QUE** le conseil d'administration accepte les modifications de la politique des cadres de la Régie portneuvoise de protection incendie.

## **Contrat de Travail chef de division Stéphane Bérubé (21-11-43)**

### **RÉSOLUTION # 21-11-43**

#### **CONTRAT DE TRAVAIL STÉPHANE BÉRUBÉ**

**ATTENDU QUE** M. Stéphane Bérubé occupe le poste de Chef de division de la Régie portneuvoise de protection incendie depuis le 1 avril 2021

**ATTENDU QUE** M. Stéphane Bérubé est le seul cadre ne possédant pas de contrat de travail

**ATTENDU QUE** M. Stéphane Bérubé est un atout considérable pour le bon fonctionnement de la RéPPI ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ PAR** M. Mario Alain **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

**QUE** le directeur général de la Régie portneuvoise de protection incendie présentera un contrat de travail à M. Stéphane Bérubé.

### **Modification de la probation aux assurances collectives (21-11-44)**

#### **RÉSOLUTION # 21-11-44**

##### **Dérogation de la probation à l'assurance collective**

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie reconnaît la nécessité d'avoir à son service du personnel compétent, capable de réaliser la mission et les objectifs fixés par le conseil d'administration ;

**ATTENDU QUE** le personnel cadre a demandé d'avoir accès à l'assurance collective dès l'embauche ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ PAR** M. Marc Rivard **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

**QUE** l'assurance collective soit proposé à l'embauche au personnel cadre de la Régie portneuvoise de protection incendie.

### **Report du dépôt de budget (21-11-45)**

#### **RÉSOLUTION # 21-11-45**

##### **Report date du budget 2022**

**ATTENDU QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie a connu un retard dans le suivi administratif avec l'arrivée de deux nouveaux cadres ;

**ATTENDU QUE** selon l'entente de la Régie portneuvoise de protection incendie le budget pour l'année 2022 devait être déposé avant le 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;

**ATTENDU QUE** la ville de Cap-Santé a reporté leur dépôt de budget au mois de Janvier 2022 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est **PROPOSÉ PAR** M. Mario Alain **ET RÉSOLU PAR** le conseil d'administration

**QUE** la Régie portneuvoise de protection incendie puisse reporter son dépôt de budget de l'année 2022 au mois de décembre 2021.

**21-12-088 LEVÉE DE LA SÉANCE** ; Il est **PROPOSÉ** par M. Marc Rivard que la séance soit levée à 13 :30.

---

Michel Blackburn, président

---

Mario Alain, Secrétaire-trésorier